- faciliter la dissémination plus libre et plus étendue de l'information.
- convoquer des réunions de suivi, y compris un forum sur l'information (Londres, avril-mai 1989), un Colloque sur le patrimoine culturel européen (Cracovie, 1991), et des discussions sur la participation de tiers au règlement pacifique des différends.
- En ce qui concerne la coopération dans le domaine de l'économie et dans d'autres domaines connexes, les gouvernements conviennent de :
  - renforcer les contacts et l'échange d'information dans le domaine des affaires.
  - convoquer une <u>Conférence économique</u> (Bonn, 1990) regroupant notamment des gens d'affaires pour discuter des façons d'améliorer les relations commerciales Est-Ouest.
  - encourager la coopération dans le domaine de la science et de la technique, y compris par les contacts directs entre les scientifiques et le respect des droits de l'homme de ces dernières.
  - renforcer la coopération en matière de protection de l'environnement et favoriser la sensibilisation et la participation du public.